

plusieurs fois confier la remise en état ou le remplacement du bac de Remich⁶².

Les receveurs princiers comptabilisent les loyers d'une vingtaine d'étaux de boulangers, merciers, drapiers, cordonniers, mégissiers et même orfèvres. Leur nombre atteint la trentaine autour de 1550⁶³. Le marché local est notamment fréquenté par des habitants de Remich. Cette situation, préjudiciable au souverain et aux bourgeois eux-mêmes, est déplorée par Charles Quint dans les diplômes de 1531 et 1537 créant semblable infrastructure dans la place luxembourgeoise⁶⁴. La foire sierckoise, mentionnée en 1544, ne semble pas connaître alors un large rayonnement⁶⁵.

Dans ce centre d'un petit millier d'âmes - 192 *conduits* en 1539⁶⁶ -, quelques individus manifestent un incontestable dynamisme et une relative aisance. On se contentera d'évoquer d'importants achats de grains et de vins domaniaux - parfois plusieurs centaines de maldres de céréales et plusieurs dizaines de muids de vin⁶⁷ -, une participation limitée mais non négligeable au trafic fluvial - une cinquantaine de taxations au péage local entre 1520 et 1549 (onze exercices conservés dont deux à l'état fragmentaire)⁶⁸ -, enfin les transports en provenance de la place internationale d'Anvers effectués par un voiturier du Limbourg pour le compte d'un marchand de Sierck⁶⁹. Sans trop dépasser le *terminus ad quem* assigné à la présente étude, on signalera encore que des Sierckois figurent à vingt reprises, entre 1561 et 1571, parmi les marchands et transporteurs acquittant au bureau luxembourgeois de Thionville le *contre-impôt* instauré sur les articles en provenance ou à destination des duchés de Lorraine et de Bar, du comté de Vaudémont et du marquisat de Pont-à-Mousson, en réaction à l'*entrée et issue foraine* lorraine ou *Fredault*⁷⁰. Enfin, il n'est pas exclu que le coche d'eau assurant, à la fin du XVI^e siècle, la liaison régulière entre Sierck et Trèves circulait déjà quelques décennies plus tôt⁷¹.

⁶² AGR, CC, reg. 6323 (1518-19), f° 37^v, (1521-22), f° 49^v, et (1524-25), f° 47^v; reg. 6325 (1529-30), f° 48^v. - Fourmiture, en 1538, d'un nouveau bac pour le passage de la Nied près de Siersburg (ADMM, B 9367, f° 109^v).

⁶³ ADMM, B 9363, f° 36^v; 9365, f° 35^v; etc. - On ne dénombrait que 14 étaux en 1479 (B 9357, f° 25^v).

⁶⁴ YANTE, Fonction, p. 404, 407 et 409. - En 1538, un habitant de Wintrange est condamné à une amende pour outrages à l'épouse du maire de Sierck *sur ung samedi que le marchie se tient audit lieu* (ADMM, B 9361, f° 42^v).

⁶⁵ Amende infligée en 1544 à Schiffhans de Haute-Kontz pour s'être battu et avoir proféré des outrages le jour de la foire de Sierck (ADMM, B 9378, f° 48^v). - Voir *infra*, note 71.

⁶⁶ ADMM, B 9368, f° 144^v. Dans la décennie 1540, le nombre de feux taxables chute suite aux opérations militaires françaises dans la région: 152 *conduits* en 1542 (B 9374, compte du *nouvel acquest*, f° 2^v), 147 *conduits* en 1549 (B 9381, f° 76^v).

⁶⁷ Ainsi en 1535 (ADMM, B 9363, f° 52^v et 54^v), 1543 (B 9375, f° 52^v et 53^v), 1546 (B 9379, f° 63^v), 1547 (B 9380, f° 62^v et 63^v) et 1549 (B 9381, f° 62^v et 63^v).

⁶⁸ Cf. *infra*, p. 164, tableau XXXIX.

⁶⁹ COORNAERT, Commerce, p. 123.

⁷⁰ Taxation notamment de planches, céréales, pierres de taille, pois et verre: STILLER, Un siècle, p. 80-88; STILLER et ANCEL, Thionville, p. 49-54; YANTE, Réactions, p. 206-209.

⁷¹ RUDOLPH et KENTENICH, Quellen, p. 86^v-87^v; LAUFNER, Handelsbereich, p. 199. - En septembre 1581, au retour de la foire de Sierck, la nef marchande est arrêtée treize semaines à Grevenmacher. Des membres du métier trévirois des drapiers ainsi que des cordonniers et un serrurier de cette ville demandent alors à être indemnisés (THIROT, Marktschiff, p. 243-245; LAUFNER, 2 000 Jahre, p. 31).